

**MAIRIE DE LIMEIL-BREVANNES**

**Nombre de membres composant  
le Conseil Municipal : 35  
Membres en exercice : 35**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 08 DECEMBRE 2022**

**L'an DEUX MIL VINGT DEUX, le jeudi 08 décembre, 20 heures,**

**Le Conseil municipal, dûment convoqué le 02 décembre 2022, s'est assemblé, en lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Madame Françoise Lecoufle, son Maire en exercice.**

Françoise LECOUFLE, présente  
Philippe LLOPIS, donne pouvoir à Philippe GERBAULT  
Philippe GERBAULT, présent  
Dorothée BRODHAG, présente  
Daniel GASNIER, présent  
Corine KOJCHEN, présente  
Ambroise TOIN, présent  
Aïcha GASSET, donne pouvoir à Dorothée BRODHAG  
Dominique RODRIGUEZ, présent  
Peggy TRONY, présente  
Gilles DAUVERGNE, présent  
Romain BLONDEL, donne pouvoir à Rosa LOPES  
Eric LEANDRE, présent  
Cathy BRUN, donne pouvoir à Ambroise TOIN  
Carol GAIN, présente  
Marie-Laure BATAILLE, présente  
Rosa LOPES, présente  
Martine VALLET, donne pouvoir à Dominique RODRIGUEZ  
Kamel NEBBACHE, donne pouvoir à Gilles DAUVERGNE  
Jennifer RAFFRAY, donne pouvoir à Corine KOJCHEN  
Ibra FAYE, présent  
Sylvain AUBERT, présent  
Martine MUNOZ, donne pouvoir à Peggy TRONY  
Thierry JACQUARD, présent  
Mahab CHAUDHRY, absente à partir de 21h16 pour le point 5  
Manuel ALBUQUERQUE, donne pouvoir à Mme Le Maire  
Martine MEDAILLE, présente  
Cédric LONGATTE, présent  
Christine LIAMBO, présente  
André BLANCHET, donne pouvoir à Daniel GASNIER  
Aurélié ARCHIMEDE présente  
Dalila SIDHOUM, présente  
Delphine BORGNA, présente  
Stéphane KOZJAN, absent excusé  
Rachida BOULILA, donne pouvoir à Dalila SIDHOUM

**Présidence de la séance : Françoise LECOUFLE  
Secrétaire de la séance : Daniel GASNIER**

**Ordre au sein de la séance : 15**

**Délibération n° 2022-DEL-111 : Approbation de la tarification du droit d'entrée à l'occasion de l'organisation de la Nuit des arts Martiaux 2023.**

Commune de Limeil-Brévannes  
Séance du Conseil municipal du jeudi 8 décembre 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2022  
Reçu en préfecture le 20/12/2022  
Publié le  
ID : 094-219400447-20221208-2022\_\_DEL\_111-DE

Délibération n°2022-DEL-111

**Objet : Tarification du droit d'entrée à l'occasion de l'organisation de la Nuit des arts Martiaux 2023.**

Le Conseil municipal de Limeil-Brévannes,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Considérant que dans le cadre de sa politique culturelle et événementielle et sportive, la Ville souhaite organiser une soirée événementielle, la Nuit des arts Martiaux ;

Considérant qu'il convient de fixer un tarif d'entrée pour le public qui profitera du spectacle ;

Ouï le rapporteur en son exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE :**

Article 1 : D'approuver la tarification de 10 euros par personnes pour le public qui assistera au spectacle.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission à la Préfecture du Val-de-Marne.

Article 3 : La présente délibération sera transmise à la Préfecture du Val-de-Marne, publié sur le site internet de la Commune (<http://www.limeil-brevannes.fr>) et conservée au registre des administratifs.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Document transmis à la Préfecture du Val-de-Marne  
le 20/12/2022  
Publié le  
Notifié le

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE  
Pour le Maire et par délégation  
Yasmina KHERMACHE  
Directrice Générale des Services

Le secrétaire,

  
Daniel Gasnier

Le Maire,

  
Françoise LECOUFLE

